

DEVENIR ACTEUR DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

LE DÉPARTEMENT LANCE UN APPEL À PROJETS EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'année 2020 a été marquée par de nombreux défis et bouleversements, une crise sanitaire qui a touché le monde entier se mutant en crise politique, économique et sociale, ainsi que le changement climatique qui perdure : sécheresse, crise financière, migrations, conflits, montées des eaux... Compte tenu du rôle des collectivités dans la préparation de l'avenir des territoires, le Département se mobilise afin de mieux appréhender les incertitudes du futur et lance un appel à projet d'éducation au développement durable. L'objectif ? Soutenir l'organisation d'actions d'intérêt général sur le territoire, invitant à un changement de comportement du plus grand nombre pour une meilleure résilience de la Manche.

APPEL À PROJETS : POUR QUI ?

En application de sa délibération votée en session le 25 septembre 2020, le Département a lancé un appel à projets afin de soutenir les structures dans le domaine du développement durable et de la transition écologique. Il concerne prioritairement les structures à compétences environnementales et éducatives, notamment les structures de l'Économie Sociale et Solidaire et les associations de type loi 1901 à but non lucratif, porteuses d'un programme ou d'un projet lié à la résilience dont l'action proposée se développe sur le territoire départemental.

APPEL À PROJETS : LES CHAMPS D'ACTION PRIORITAIRES

Une attention particulière sera apportée aux projets d'éducation au développement durable contribuant à la résilience du territoire sur les thématiques suivantes :

- **Alimentation** : soutien aux initiatives pour une alimentation saine et durable, développement des circuits-courts, lutte contre le gaspillage alimentaire ;

- **Climat et énergies renouvelables** : lutte contre le réchauffement climatique, sensibilisation aux énergies renouvelables ;
- **Littoral, bocage et biodiversité** : pédagogie autour des écosystèmes littoraux et bocagers du territoire, érosion du trait de côte et adaptation à l'élévation du niveau de la mer ;
- **Réemploi** : lutte contre l'obsolescence programmée, lutte contre la production et l'utilisation de plastiques ;
- **Favoriser la mobilité durable sur le territoire.**

Le Département de la Manche soutiendra prioritairement les actions à impact collectif contribuant à une évolution des comportements, menées de façon multi-partenaire, dont l'articulation des interventions des différents acteurs s'effectue en réseau associatif, de même que les propositions innovantes par leur forme, leur contenu, les partenariats et les effets de synergie qu'elles requièrent.

LES MODALITÉS :

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 28 février 2021 au plus tard.

L'instruction des dossiers sera réalisée lors de la semaine du 1^{er} mars 2021. Une commission d'attribution se réunira la semaine du 8 mars 2021 sous la présidence de madame Valérie Nouvel, vice-présidente en charge de la transition énergétique, l'environnement et l'innovation. Les décisions de financement seront communiquées le 23 avril 2021, après le vote en commission permanente.

Le détail et les conditions de l'appel à projet sont consultables sur manche.fr. Dossier complet à retourner sous format électronique à l'adresse : Transition-Ecologique@manche.fr

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet

02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdets@manche.fr

Héloïse Caillard

02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores

02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr